

## Au sommaire

### 8 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

**Baux d'habitation et à usage mixte.** Sous-location pour une courte durée et condamnation du propriétaire à une amende civile

**Collectivités territoriales.** Immeubles communaux mis à disposition d'une communauté de communes et prêt à usage

### 10 ENTREPRISE

**Sociétés civiles.** Effets de la cession des parts sociales sur la responsabilité professionnelle du cédant

**Baux commerciaux.** Non-application du droit de préférence en cas de cession globale d'un immeuble ne comprenant qu'un seul local commercial

### 12 FISCAL

**Plus-values.** Précisions administratives relatives à l'abattement exceptionnel applicable à certaines plus-values immobilières

### 13 RURAL

**Forêt.** Conditions de la cession par une collectivité territoriale d'une forêt lui appartenant

### 14 PROFESSION

**Notaires.** Expérimentation entre la DGFIP et le notariat d'une automatisation du traitement des demandes de renseignements

## À LA Une

### Loi ESSOC : principales dispositions intéressant le notariat

La loi pour un État au service d'une société de confiance dite « ESSOC » du 10 août 2018 s'inscrit dans la volonté du gouvernement de moderniser les relations de tous les usagers – particuliers ou entreprises – avec les services publics.

Affichant deux objectifs consensuels : « faire confiance et faire simple », la loi est composée de mesures très disparates, la plus emblématique étant celle relative au « droit à l'erreur ». Parmi les nombreuses matières concernées, figurent notamment l'urbanisme, le droit fiscal et le droit rural, domaines de prédilection des notaires. > **LIRE P. 1**